© Drogues Info Service - 8 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

Medecine du travail

Par Profil supprimé Postée le 11/10/2019 10:02

> Bonjour,
> je suis embauche en CDD depuis un peu moins d`un mois et j`ai passe ma visite medicale d`embauche avec le medecin du travail mercredi. le docteur m`a demande si je fumais et je lui ai dit la verite, je fume 1 a 3 fois par jour (apres le travail, donc le soir) du cannabis. Le docteur m`a juge apte au travail mais m`a demande d`effectuer un test urinaire en labo. qu`est-ce que je risque sachant que j`en ai discute avec mon employeur et que celui-ci m`a dit que ma vie personnelle ne le regardais pas et que ca ne le derangeais pas.
>
> ps: je m`excuse car mon clavier est en qwerty, je n`ai donc pas la possibilite de mettre des accents et autre ponctuation.
>
> merci d`avance de votre reponse

Mise en ligne le 15/10/2019

Bonjour,

Votre employeur a eu une réponse ouverte et respectueuse de votre privée. Sa réponse semble nous indiquer aussi que vous n'occupez pas un "poste à risque" dans son entreprise, sinon il aurait réagi différemment.

Le médecin du travail du travail n'a pas cherché, intialement, à vous faire passer un test de dépistage. Le médecin vous a jugé apte donc votre usage déclaré ne fait pas obstacle à ce que vous occupiez votre poste.

A notre avis vous ne risquez donc pas grand chose à faire ce test de dépistage. Le médecin est soumis au secret médical et ne peut pas transmettre le résultat à qui que ce soit mis à part vous. Il pourrait éventuellement décider de vous rendre "inapte" mais nous ne voyons pas quel sens cela aurait sachant que, sauf erreur de notre part, vous n'occupez pas un poste à risque et qu'il vous a déclaré "apte" tout en ayant l'information.

En revanche le médecin a une mission de suveillance de la santé des salariés et de dialogue autour de celle-ci. Peut-être s'inscrit-il dans cette démarche ? Le mieux serait de lui poser la question de ses motivations.

Cordialement.